Commune d'
Essertines
sur
Yverdon

PREAVIS MUNICIPAL – N° 10 / 2024

Conseil communal du 9 décembre 2024

Budget 2025 selon MCH2

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

La Municipalité soumet le budget 2025 selon les nouvelles normes MCH2 à l'approbation du Conseil communal.

Le budget se base sur l'arrêté d'imposition adopté par le Conseil communal dans sa séance du 28 octobre 2024, soit un taux d'imposition de 72 % de l'impôt cantonal de base.

2. EXPLICATIONS DES PRINCIPALES DIFFERENCES ENTRE LE BUDGET 2024 ET 2025

Certains comptes sont aisément comparables mais d'autres ne le sont pas et ceci pour différentes raisons en lien avec le changement de plan comptable et des règles de comptabilisation y relatives.

Certaines dépenses ou recettes ne peuvent plus être présentées sous la même forme et sont réparties dans des comptes différents.

Le principal changement est la nouvelle classification fonctionnelle qui offre une lecture plus transparente de l'état des comptes de résultat par fonction et une analyse de gestion financière plus pertinente.

Seules les différences significatives entre le budget 2024 et le budget 2025 en terme de chiffre ou de compréhension (hors imputations internes) sont présentées dans ce document.

Les montants sont en francs suisses (KCHF = milliers de francs suisses).

CLASSIFICATION FONCTIONNELLE DE REFERENCE MCH2

0	ADMINISTRATION GENERALE
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE
2	FORMATION
3	CULTURE ,SPORT ET LOISIRS, EGLISE
4	SANTE
5	PREVOYANCE SOCIALE
6	TRAFFIC ET TELECOMMUNICATION
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
8	ECONOMIE PUBLIQUE
9	FINANCES ET IMPOTS

01100 Législatif

01100.3050.00	**Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC**	**-9'040.-**

Seules les cotisations des membres du Conseil communal soumis à charges sociales apparaissent dans ce compte depuis la séparation des charges entre le législatif et l'exécutif.

01200 Exécutif

01200.3000.00	**Salaires des autorités et commissions**	**-25'000.-**
01200.3001.00	**Indemnités aux autorités et commission**	**+27'500.-**

La rémunération de la Municipalité est séparée entre les vacations et les indemnités forfaitaires.

01200.3050.00	**Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC**	**+7'200.-**

Seules les cotisations des membres de la Municipalité soumis à charges sociales apparaissent dans ce compte depuis la séparation des charges entre le législatif et l'exécutif.

02200 Services généraux, administration

02200.3010.00 Salaires du personnel +18'074.-

Outre une revalorisation des salaires du personnel administratif, il est prévu 1.75EPT (1.45EPT actuellement) afin de faire face à l'augmentation pérenne du volume de travail et des projets en cours. Ce changement affecte les comptes de charges sociales également.

02200.3102.00 Imprimés, publications +9'000.-

Ce compte comprend les frais de création du calendrier, du journal communal, les frais de copies et divers imprimés. Dans le cadre des normes MCH2, un nouveau compte spécifique pour ces dépenses a été créé.

02200.3105.00 Denrées alimentaires - administration -15'000.-

Suite à une modification des normes MCH2 en cours de projet, les frais de repas et frais de réception ont changé d'affectation et sont répartis dans chaque fonction des comptes de prestations de tiers ou d'autres charges de personnel en fonction du type de frais effectifs.

02200.3130.04 Prest. de services de tiers – études et projets -23'748.-

Il est prévu de finaliser la refonte du site internet, de créer des procédures en lien avec la communication, l'utilisation et la maintenance des infrastructures ainsi que le suivi d'une formation en lien avec la sécurité informatique et la continuité du label cybersafe.

02200.3113.00	**Matériel informatique – Administration**	**+200.-**
02200.3133.01	**Charges utilis. Informatique location**	**+21'000.-**
02200.3158.00	**Entretien immob. Incorporelles – logiciels**	**+8'200.-**

Les comptes mentionnés ci-dessus remplacent le compte no 02200.3153.01 en lien avec l'entretien du matériel informatique. Avec les normes MCH2, il faut distinguer le matériel que nous achetons, les services que nous louons et les frais en lien avec des logiciels achetés (licences par exemple). L'augmentation des charges informatiques est au final de CHF7'400.- (logiciel Commune App et logiciel E-séance, stockage supplémentaire et hébergement système salto).

02200.4604.00 Part aux revenus de entrep. Publ. - EFAJE -3'000.-

Les revenus en lien avec la location des parkings de l'UAPE apparaissent sous le compte no 61510.4470.00.

02900 Bâtiment administration communale, voirie et PC

02900.3120.00 Alim. et élim. biens-fonds du PA - Electricité +21'950.-

Dans le courant de l'année 2023, la SEIC qui gère notre RCP a changé son mode de facturation. Avant 2023, nous touchions un produit net mais désormais nous avons une vision claire des charges d'achat d'électricité sur le réseau. De plus ce compte, contient les charges d'électricité pour les installations communes du bâtiment qui ne pouvaient pas encore être chiffrées l'an passé et dont une partie est refacturée à l'ASIRE.

02900.3132.00 Honoraires, conseils externes, expertises +5000.-

Il est prévu un montant pour une expertise du système photovoltaïque.

02900.4260.01 Remboursement et parti. de tiers (ASIRE) +12'525.-

Ce montant correspond à la part estimée qui est refacturé à l'ASIRE (RCP, électricité et frais des communs, etc.)

02901 Salle de la Balance

02901.4479.00 Produits de la production photovoltaïque - 6'000.-

A la suite du passage à MCH2 et à la différenciation entre la Salle de la Balance (patrimoine administratif) et le bâtiment de la Balance (patrimoine financier), les recettes de la production photovoltaïque sont transférées sous le compte 96300.4479.00

02902 Grande Salle

02902.4472.01 Paiement pour utilis. Immeuble PA - FSG +25'500.--

Ces recettes correspondent au prix des locations de la Grande Salle par la FSG d'Essertines pour l'utilisation de la salle de gym pour un total de 624 périodes par année et quelques soirées. Ce montant est offert dans le cadre d'une subvention mentionnée dans la fonction « Sport » sous le compte no 34100.3636.01.

11100 Police

11100.3611.00 Part aux cantons– facture policière + 69'682.-

A la suite de l'adoption de la NPIV (nouvelle péréquation Intercommunale), ces chiffres nous ont été communiqués par le Canton dans le cadre du calcul des acomptes 2025.

16100 Défense militaire

16100.3149.00 Entretien stand de tir + 65'000.-

Un montant de 65'500.- est prévu pour l'entretien de la ciblerie.

21201 Ecole primaire (et secondaire)

21201.3604.00 ASIRE Ecolage + 10'756.-

Ce montant correspond aux prévisions transmises par l'ASIRE pour les frais d'écolage pour le primaire et le secondaire, sans distinction actuellement.

21800 Accueil de jour

21800.3611.00 Dédomm. Aux cantons et conc.- FAJE + 6'000.-
21800.3612.00 Parts aux communes et assoc. EFAJE + 141'053.-

A la suite du passage à MCH2, les coûts de l'EFAJE sont partagés sous deux fonctions différentes. Les frais en lien avec la FAJE et le parascolaire de l'EFAJE sont présentés sous la fonction « Accueil de jour » (21800) tandis que la partie représentant le préscolaire est présentée sous la fonction « Prestations aux famille » (54500). Le total des coûts pour l'EFAJE est budgété à la baisse par rapport à l'année 2024. CHF 387'400 en 2024 contre CHF 252'640.- en 2025.

32100 Bibliothèque publique

Avant MCH2, les frais en lien avec la bibliothèque étaient partagés entre l'administration générale et les frais du bâtiment de la rue du Milieu 4. Cette nouvelle fonction permet d'avoir un suivi des coûts plus lisible (achat de matériel et de livres, frais de téléphone et internet, frais d'électricité, défraiement de bénévolat, loyer annuel théorique des locaux occupés et charge d'entretien).

32900 Culture

Avant MCH2, les coûts en lien avec les manifestations culturelles telles que pour le four à pain, le 1er août, Noël ou d'autres occasions étaient regroupés sous les frais d'administration. Avec MCH2, que ce soit pour des frais de repas, de verrées, des participations ou des dons, c'est la fonction liée à chaque manifestation ou don qui sera l'objet d'une imputation (culture, sport, musique, seniors ou action d'entraide).

32900.3636.02 Subv. org. privée à but non lucratif – dons - 4'600.-

Ce montant de CHF 1'400.- est prévu pour le Noël d'Epautheyres, le marché de Noël et autre.

34100 Sports divers

Avec MCH2, nous séparons les coûts et les recettes en lien avec le terrain de sport (34100) des coûts et recettes en lien avec la buvette de la place de sport.

34100.3111.00 Machines, appareils et véhicules + 25'000.-

Il est prévu l'achat d'une nouvelle tondeuse (27KCHF)) pour le terrain de sport. L'actuelle génère de plus en plus souvent des coûts de réparation.

34100.3149.00 Entretien place de sport + 40'000.-

Il est prévu le remplacement de l'éclairage en LED pour 50KCHF et une nouvelle fosse de saut pour 6KCHF.

34100.3151.00 Entretien de machines, appareils et véh. + 4'000.-

Montant prévu pour divers réparations ou remplacements si nécessaire.

34100.3636.00 Subv. Org. privée. à but non lucratif – FC NGV +5'000.-

Ce montant correspond au don accordé au FC Nord Gros de Vaud pour l'utilisation du terrain, des vestiaires et la participation aux frais d'électricité qui leur sont facturés sous le compte 34100.4472.01.

34100.3636.01 Subv. Org. privée. à but non lucratif – FSG +25'500.-

Ce montant correspond au don accordé à la FSG d'Essertines pour l'utilisation des infrastructures de la grande salle qui lui est facturée sous le compte 02902.4472.01 (Grande Salle).

34100.3636.02 Subv. Org, priv. à but non lucr. – sport/loisirs +6'400.-

Un montant est prévu pour le challenge intercommunal (5KCHF) et 1,4KCHF de dons pour diverses mises à disposition gratuites de salles ou d'infrastructures communales payantes.

34100.4472.01 Paiement pour utilis. Immeuble PA – FC NGV +5'000.--

Ce compte correspond à la contrepartie du compte de charge expliqué sous 34100.3636.00

34101 Buvette place de sport

34101.3109.01 Autres charges de matériel + 4'260.-

Il est prévu l'achat d'un nouveau frigo et de mobilier.

53500 Prestations et contributions seniors

53500.3130.00 Prestations de service de tiers + 10'000.-

Ce montant et prévu pour la sortie des ainés de plus de 65 ans.

54500 Prestations aux familles

54500.3300.00 Amortissements planifiés – Infra UAPE - 11'300.-

Ce montant est reclassé sou 61510.3300.00 (fonction « Place de stationnement)

54500.3612.00 Parts aux communes et associations- EFAJE - 275'813.-

Comme expliqué sous la fonction 21800 « Accueil de jour », les coûts de l'EFAJE sont partagés sous deux fonctions différentes. Les frais en lien avec la FAJE et le parascolaire de l'EFAJE sont présentés sous la fonction « Accueil de jour » (21800) tandis que la partie représentant le préscolaire est présentée sous la fonction « Prestations aux familles » (54500). Le total des coûts pour l'EFAJE est budgété à la baisse par rapport à l'année 2024. CHF 387'400.- de coûts budgétés en 2024 contre CHF 252'640.- en 2025.

61500 Routes communales

61500.3101.01 Matériel d'exploitation, fournitures + 10'000.-

Ce montant concerne l'ensemble des frais en lien avec le matériel nécessaire pour l'entretien de la route. Ces frais étaient inclus dans les frais d'entretien courant avant le passage à MCH2.

61500.3141.00 Entretien des routes - 833'000.-

Il y a une nette diminution des frais d'entretien des routes à la suite des dépenses consenties durant les dernières années. Un montant de 60KCHF est prévu pour l'entretien courant (dont le déneigement et les curages), 50KCHF pour la mise en conformité LHAND de l'arrêt de bus à Epautheyres et 5KCHF pour la sécurité de chantier.
Les comptes d'entretien spécifiques pour la sécurité (3141.01), le déneigement (3141.04) et les curages (3141.05) seront imputés au fur et à mesure de la réception des factures y relatives.

61500.3141.03 Signalisation + 5'000.-

Il est prévu d'ajouter des panneaux de signalisation sur le territoire communal.

61500.3300.04 Amorti. planifiés – Réaménagement RC 401 + 53'333.-

Initialement prévu pour le budget 2026 dans le cadre du préavis d'investissement, le début d'amortissement est avancé d'une année dans le cadre des nouvelles normes MCH2 et le choix de la Municipalité de commencer les amortissements dès l'année d'utilisation.

61501 Local de voirie

61501.3010.00 Salaire personnel de voirie et d'exploitation +21'913.-

Ce poste comprend 1,8EPT à la voirie, 1EPT de conciergerie dont une majorité est refacturée à l'ASIRE et un apprenti durant 7 mois. Il y a également les rémunérations pour l'entretien auxiliaire des bâtiments et pour les auxiliaires de déchetterie.

61501.3111.00 Machine, appareils, véhicules, outils -4'000.-

Ce poste représente les besoins pour le service de voirie.

61501.4260.01 Remboursements et particip. de tiers +4'148.-

Ce poste représente la part du salaire des employés communaux qui est refacturée.

61510 Place de stationnement – parking UAPE

61510.3300.00 Amortissements planifiés – Infra UAPE +11'300.-
61510.4470.00 Loyers, immeubles PA – parking UAPE +3'000.-

Les charges d'amortissement et les produits de location en lien avec l'UAPE sont reclassés dans cette nouvelle fonction.

71000 Approvisionnement en eau

71000.3111.00 Machines, appareils, véhicules et outils -6'000.-

Un montant de 10KCHF et prévu pour l'achat de compteurs et de clés.

71000.3130.00 Prestations de tiers - analyses -8'000.-

Ce compte est remplacé par le compte 71000.3132.00.

71000.3130.02 Prestations de tiers - entretien du réseau -15'000.-

L'achat d'une vanne de concession et des travaux sur la source des Luchères sont prévus.

71000.3132.00 Honoraires conseils et expertises +8'000.-

Il est prévu 8KCHF de frais d'analyse et 3KCHF en lien avec le système d'information.

71000.3510.00 Attributions aux financements spéciaux +30'821.31

Les domaines autofinancés devant être à l'équilibre, une attribution provisoire est prévue. Le montant définitif sera connu au moment de la clôture des comptes.

72000 Traitement communal des eaux usées

72000.3137.00 Impôts, taxes et émoluments -4'000.-

La baisse des coûts est en lien avec la suppression de la taxe pour les micropolluants.

72000.3300.00 Amortiss. planifiés – Collecteur Epautheyres -36'000.-

Cet amortissement est arrivé à son terme en 2023.

72000.3300.08 Amort. planifiés – Cond. EC rte Yverdon 09/2023 +3'334.-

Amortissement planifié selon préavis.

72000.3300.10 Amort. planifiés – Install. Photovolt.STEP 03/2024 +2'867.-

Amortissement planifié selon préavis.

72000.3510.00 Attributions aux financements spéciaux +15'775.02

Les domaines autofinancés devant être à l'équilibre, une attribution provisoire est prévue. Le montant définitif sera connu au moment de la clôture des comptes.

72000.4240.00 Taxe de raccordement unique +10'000.-

Cette augmentation de revenu est en lien avec l'évaluation des dossiers de construction en cours.

72000.4240.02 Taxe forfaitaire pour l'épuration +5'000.-

Cette augmentation de revenu est en lien avec l'évaluation de l'augmentation des mutations sur le territoire communal.

72000.4510.00 Prélèvement fonds financement spéciaux -13'407.60

Aucun prélèvement n'est prévu.

73000 Ordures ménagères

73000.3101.00 Matériel d'exploitation, fournitures +3'000.-

Ce montant est prévu pour les fournitures comme les sacs spéciaux en lien avec divers types de déchets (poubelles spéciales chien), etc.

73000.3130.01 Presta. de services de tiers papier/carton -6'000.-

Cette baisse est en lien avec les coûts actuellement constatés sur le marché.

73000.4240.00 Taxes d'utilisation, taxes aux habitants +9'943.46

Cette augmentation de revenu est en lien avec l'évaluation de l'augmentation des mutations sur le territoire communal.

77100 Cimetière communal

77100.3140.02 Entretien des terrains +12'852.-

Il est prévu 2KCHF d'entretien courant et 13,8KCHF pour le remplacement de la haie de laurelles selon devis reçu.

77100.3144.02 Entretien de bâtiments - travaux -15'000.-

Ce compte n'est plus utilisé dans le cadre des reclassements comptables MCH2.

77900 Protection de l'environnement

77900.3130.01 Prestations de services de tiers – PECC -5'500.-

Un montant de 11KCHF est prévu pour les actions en lien avec les fiches PECC. A noter qu'un budget de 1KCHF est prévu pour Agenda 21 sous le compte 77900.3130.00.

79000 Police des constructions

79000.3130.00 Prestations de services de tiers – enquêtes -5'000.-

Selon l'évaluation des frais du STI pour les dossiers de construction à venir.

79000.3132.00 Honoraires, conseils externes, expertises +53'000.-

Cette dépense est composée de 58KCHF de l'Office de l'information et du territoire pour les mensurations cadastrales numériques, 2KCHF pour des conseils juridiques et 3KCHF pour les conseils de bureau technique.

79000.3637.00 Subventions accordées aux ménages privés

Le montant imputés aux comptes en 2023 correspond à l'ecobonus qui depuis a été supprimé. Dès 2025, toute mesure comparable sera liée à la fonction 77900 (protection de l'environnement).

82000 Sylviculture

82000.4260.00 Remboursements et participation de tiers +26'000.-

Cette augmentation de recettes est en lien avec le projet îlot de sénescence.

91000 Impôts communaux ordinaires

91000.4000.00 Impôt sur le revenu, personnes physiques +50'000.-

Cette augmentation de recettes est une estimation basée sur les calculs recommandés par l'Etat de Vaud et selon les chiffres effectifs en août 2024.

91000.4001.00 Impôt sur la fortune, personnes physiques +31'600.-

Cette augmentation de recettes est une estimation basée sur les calculs recommandés par l'Etat de Vaud et selon les chiffres effectifs en août 2024.

91000.4009.00 Impôt récupéré après défalcation -8'000.-

Evaluation à la baisse.

91000.4009.02 Compensation part cantonale RIE III et RFFA -3'000.-

A la suite d'un changement de directive de la DGAIC en cours de projet, ce compte est reclassé dans la fonction 95000 (part aux recettes sans affectation).

91000.4023.00 Droit de mutation -30'000.-

Evaluation prudente à la baisse. Il est difficile d'anticiper à quel moment des ventes sont conclues même pour des parcelles en travaux.

93000 Péréquation financière intercommunale

93000.3621.00 Péréquation financière et charges aux communes -5'082.-

Charges selon base d'acomptes 2025 de la NPIV selon comptes effectifs 2023 – part compensation des villes.

93000.4621.00 Péréquation financi. et charges aux communes +676'242.-

Revenu selon base d'acomptes 2025 de la NPIV selon comptes effectifs 2023 – part péréquation des ressources (1'183,3KCHF) et péréquation des besoins (98,7KCHF).

93000.4621.02 Péréquat. financi. et charges aux communes -10'000.-

Différence de revenus évaluée sur retours péréquation 2024.

93001 Cohésion sociale

93001.3621.00 Péréquat. financi. et charges aux communes +1'072'390.-

Charges selon base d'acomptes 2025 de la NPIV selon comptes effectifs 2023 – part facture sociale.
Les comptes 93001.3621.01 et 93001.4621.01 en lien avec les décomptes des années antérieures ne sont plus utilisés.

95000 Part aux recettes sans affectation

95000.4601.01 Impôt sur les frontaliers +5'000.-

Evaluation à la hausse sur la base des montants provisoires pour 2024.

96100 Intérêts
96100.3401.01 Intérêts passifs des engagements financ. +164'500

Ce compte de charges regroupe l'ensemble des comptes en lien avec des emprunts en cours afin de limiter le nombre de compte en comptabilité qui augmente déjà passablement avec le passage à MCH2.
L'augmentation de charges prévue est de 17.6KCHF en comparaison avec le budget de l'année 2024.
Un tableau détaillé de l'ensemble des prêts et des conditions y relatives est tenu à jour.

96100.4401.01 Intérêts moratoires et compensat. sur impôts +3'000.-

Selon l'état des impôts à mi-août 2024, il y a une augmentation des retards d'impôt. C'est pourquoi, une hausse des revenus d'intérêts est prévue.

96300 Bâtiment de la Balance

96300.3431.20 Entretien courant, biens-fonds PF – Restaurant -3'600.-

L'évaluation des dépenses d'entretien est en baisse.

96300.3439.01 Autres charges des biens-fonds PF - Electricité +9'000.-

Dans le courant de l'année 2023, la SEIC qui gère notre RCP a changé son mode de facturation. Avant 2023, nous recevions un produit net mais désormais nous avons une *vision claire des charges d'achat d'électricité sur le réseau. Il y a une augmentation des charges mais également une augmentation des produits.*

96300.3439.02 Autres charges des biens-fonds PF - Assurance +3'300.-

Ce compte est nouveau depuis la différenciation de la Salle de la Balance en patrimoine administratif et le bâtiment de la Balance en patrimoine financier. Les charges d'assurances ont donc été calculées de manière distincte, ce qui n'était pas le cas auparavant.

96300.4479.00 Produits production photovoltaïque +18'000.-

Recettes estimées sur la base des chiffres 2023-2024.

96301 Bâtiment four à pain et habitation

96301.3111.01 Meubles et appareils -26'000.-
96301.4511.00 Prélèvement sur fonds -26'046.60

Le nouvel équipement a été acquis en 2024, il n'y a pas de dépense spéciale prévue pour 2025.

96302 Ancien collège Milieu 7

96302.3439.01 Autres charges des biens-fonds PF - Electricité +4'800.-

Malgré le fait que les locaux ne sont plus occupés, les charges d'électricité n'ont pas autant baissé que prévu. Ce constat a été fait lors de la réception du décompte annuel en juin 2024. Visiblement, le fonctionnement du chauffage à distance est responsable de la majorité des coûts d'électricité actuels du bâtiment. C'est pourquoi une partie de ces frais est imputée en imputation interne à la fonction du chauffage à distance.

96303 Ancien petit collège et habitation Milieu 4

96303.3430.00 Travaux de gros entretien, biens-fonds PF +50'000.-

Il est prévu de créer une salle de douches avant la remise en location (aménagements, isolation et remplacement du boiler).

96303.3431.01 Entretien courant, biens-fonds PF +5'700.-

Il est prévu de refaire des travaux de peinture selon devis.

96303.4430.00 Loyers, immeubles PF -2'700.-

Il est prévu une période de vacances de 3 mois durant les travaux, puis 9 mois de location avec un loyer supérieur à l'actuel.

3. RESULTAT

Le récapitulatif du budget 2025 se présente comme suit :

Recettes totales	***CHF***	***6'293'589.57***
Charges totales	***CHF***	***6'315'745.99***
Excédent de charges	***CHF***	***22'156.42***

4. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir adopter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal d'Essertines-sur-Yverdon,

vu le préavis municipal N° 10 / 2024

considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour,

ouï le rapport de la commission de gestion et des finances,

d é c i d e

d'approuver le budget 2025 tel que présenté.

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance 11.11.2024

Municipal responsable : Alexandre Gygax

Pour la Municipalité

Le Syndic

Alexandre Gygax

MUNICIPALITÉ VS ESSERTINES

La Secrétaire

Karin Radioppi

Annexe : Budget 2025